

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

Mod. A

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat)

(Article R 4 du décret n° 86-455 du 14 mars 1986)

2011-116-V-1052

Enquêteur : M. MONARD

Téléphone : 04.94.03.95.15

Télécopie : 04.94.03.95.45

Réception sur rendez-vous.

URBA
JFB JP JPV
SG

ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION

1. Service consultant : COMMUNE DE SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME
Service de l'Urbanisme
Mairie Annexe
83470 saint Maximin La Sainte Baume

Vos références : JFB/JP/JPV – n°2011 – 287

2. Date de la consultation : Adressée le : 10/05/2011. Transmise le : 17/05/2011.

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) : Evaluation de la valeur vénale libre des parcelles AN 68 & AN 1089, sises Boulevard Rey à saint Maximin La Sainte Baume.

4. Propriétaire présumé : CABIROL Rémy & CABIROL Jean-Marie
1 Rue du Progrès
13005 Marseille

5 a. Description sommaire de l'immeuble à évaluer :
Commune de saint Maximin La sainte Baume
Cadastre – Superficie :

Section	Parcelle	Superficie (ha a ca)	Lieu-dit
AN	68	78	Barboulin
AN	1089	3	Barboulin

5 b. Nature –situation : Il s'agit d'une remise ancienne, construite en pierres meulières, d'une largeur hors œuvre brute d'environ cinq mètres, pour une profondeur moyenne un peu inférieure à dix sept mètres et qui est surmontée d'une fenièrre, sur une profondeur d'environ six mètres et cinquante centimètres. Elle se situe au centre ville de saint Maximin La Sainte Baume.

5 c. Urbanisme – Situation au plan d'aménagement Zone du Plan – C.O.S. – Servitudes – Etat du sous-sol – Eléments particuliers de plus-value ou de moins-value – Voies et réseaux divers :
PLU de saint Maximin La Sainte Baume, zone UA.

6. Origine de propriété : Non renseignée par le consultant. Sans intérêt pour l'évaluation.

7. Situation locative : Bien estimé libre.

8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE : La valeur vénale libre actuelle arrondie de cette parcelle peut être estimée à : **49 000 €**
En cas d'expropriation, prévoir en plus une indemnité de remploi de : **5 900 €**

9. Observations particulières : L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an.

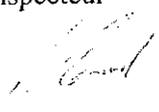
Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

A Toulon, le 18 mai 2011

pour le *Directeur départemental des Finances Publiques*,

et par délégation

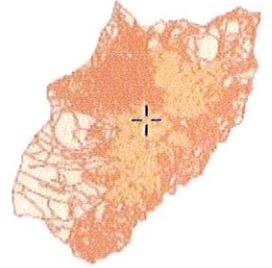
l'Inspecteur



Jean MONARD



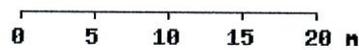
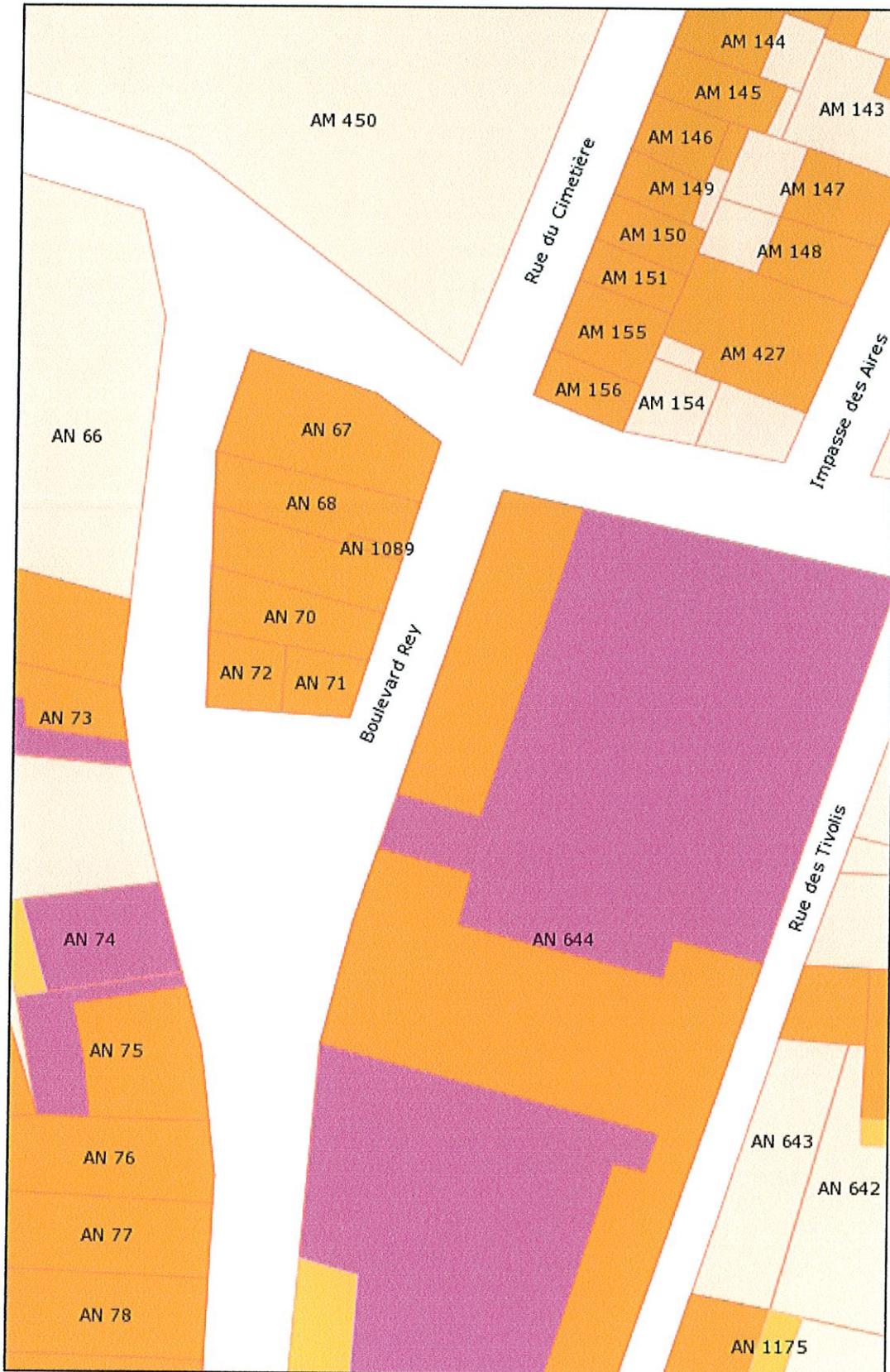
Position



Légende

Numéro de Parcelle

- Cimetière
- Cours d'eau
- Axe de voie
- Bâti léger
- Bâti dur
- Parcelles



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.